



De la « voyoutocratie »

Ce qui s'est passé à l'ENADEP ce vendredi 28 février, nous ne l'avons vécu nulle part. Pourtant dans cette branche, nous avons connu beaucoup de choses telles que la CREPA. Notons d'ailleurs que les affaires liées à cette dernière sont loin d'être terminées. Les derniers conseils d'Administration de Kerialis, ex CREPA, en témoignent.

Comment en est-on arrivé à cette situation ? Il ne s'agit pas ici de reprendre les événements et les retournements de vestes de certains administrateurs depuis l'élection démocratique du président Gery Waxin de la CNADA, mais d'examiner les faits saillants de la dernière période :

- Refus de la trésorière de faire son rapport et de voter les comptes lors de l'Assemblée Générale. Cette administratrice CFDT en avait tout à fait le droit au regard de la présentation des comptes par l'expert-comptable. Encore aurait-il fallu le motiver politiquement, ce qui ne le fut pas. Pire, elle a décidé de demeurer trésorière de l'école. Pourquoi n'a-t-elle pas démissionné du poste de trésorière ? Réponse : les indemnités des membres du bureau.
- Cette Assemblée Générale a certainement été une assemblée clivante. Et ce d'autant que l'ENADEP connaissait un déficit d'environ 450 000 € à mettre en parallèle avec les 150 000€ d'indemnités annuelles des membres du bureau. C'est dans ce cadre que la CGT a engagé une bataille pour redresser les comptes de l'école.
- Nous avons proposé notamment la suppression des indemnités, la mise en place du GIE avec Kerialis, l'élargissement du périmètre de l'ENADEP à d'autres professions du droit...Mais c'était sans compter la résistance de certains administrateurs : FO, CFDT dans un premier temps. Peu à peu, l'UNSA les ralliera.
- Dans cette situation, la bande des trois, alliés à quelques patrons, ont fait annuler un premier Conseil d'Administration. Pourtant les enjeux étaient importants... mais qu'importe. L'avenir de l'ENADEP passe après ces prétentions personnelles.
- La CGT a alors fait une demande officielle : le respect des statuts, notamment l'article 3 qui stipule que seuls les salariés et les avocats employeurs peuvent siéger. Cela exclut les retraités, tant dans le collège des employeurs, que dans celui des salariés. Cela affaiblissait la bande des trois (CFDT, FO, UNSA). Il n'en fallait pas plus pour que ce petit monde prépare « la conquête » de l'ENADEP lors de la dernière Assemblée Générale. Pour ce faire, ils se sont assis sur les statuts.
- Le président a, par la suite, envoyé un courrier à chaque organisation et convoqué les administrateurs salariés dans la profession ou avocats. Il n'en fallait pas plus pour que la bande des quatre, la CFTC les ayant rejoints, prépare un putsch qui a eu lieu vendredi 28 février lors du dernier Conseil d'Administration.

Voilà comment quelques individus mettent à mal notre école. La CGT prend ces dispositions pour riposter tant à l'ENADEP que dans les autres institutions de la branche. Nous ne laisserons pas l'école sacrifiée sur l'autel de l'égoïsme et de l'incompétence.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Avocats »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes